

# Définition de cas humain possible de grippe aviaire H5N1

Mise à jour au 12 mars 2009

(Changements par rapport à la dernière mise à jour mentionnés d'une croix et sur fond jaune)

Une personne présentant un syndrome respiratoire aigu bénin ou modéré (fièvre >38° et toux et/ou dyspnée) devient un cas possible si dans les 7 jours avant le début de ses signes :

1. elle a eu des **contacts prolongés, répétés et à moins d'un mètre** avec des **oiseaux d'élevage ou de compagnie** vivants ou morts ou leurs fientes, dans un **pays ou une zone où ces oiseaux sont infectés par le virus H5N1** (voir tableaux A et B) et/ou dans un pays ou une zone où des **décès massifs** d'oiseaux ont été signalés.
2. elle a eu un **contact direct** avec des **oiseaux sauvages** vivants ou morts dans une zone ou un **pays infectés par le virus H5N1** (tableau A, B et C) et/ou dans un pays ou une zone où des **décès massifs** d'oiseaux ont été signalés.
3. elle a eu des contacts très **proches et répétés avec un cas humain** confirmé de grippe H5N1 ou fortement suspecté (détresse respiratoire aiguë sévère ou décès inexpliqués) dans les pays avec cas humains (tableau A).
4. elle a eu une **exposition professionnelle** avec des prélèvements biologiques, d'origine animale ou humaine, infectés ou présumés infectés par le virus H5N1.

Une personne présentant au décours d'un syndrome grippal une détresse respiratoire aiguë (cycles respiratoires >30/mn, fréquence cardiaque >120/mn, PA systolique <90 mm de Hg) devient un cas possible s'il n'existe pas d'éléments orientant vers un autre diagnostic et si dans les 7 jours avant le début de ses signes :

1. elle a été en contact avec des oiseaux vivants ou morts ou leurs fientes, dans un pays ou une zone où le virus H5N1 a été détecté chez les **oiseaux** (tableaux A, B et C).
2. son exposition à des oiseaux vivants ou morts est **difficile à documenter** du fait de son état clinique et qu'elle revient d'un pays ou une région où le virus H5N1 a été détecté chez les **oiseaux d'élevage ou de compagnie** (tableaux A et B).
3. elle a eu des contacts très **proches et répétés avec un cas humain** confirmé de grippe H5N1 ou fortement suspecté ou une **exposition professionnelle** avec des prélèvements biologiques, d'origine animale ou humaine, infectés ou présumés infectés par le virus H5N1.

## Remarques

Tant qu'un cas possible n'est ni exclu ni confirmé, il est considéré comme "en cours d'investigation".

Cas exclu : un cas suspect est exclu s'il ne rentre pas dans la définition de cas. Un cas possible est *a priori* exclu si les résultats de l'investigation biologique sont négatifs (absence d'infection à H5N1).

Cas confirmé : cas possible ayant été confirmé biologiquement comme une infection liée au virus grippal de type H5N1 par les laboratoires agréés et CNR-grippe.

---

**A Pays ou régions où des oiseaux d'élevage ou de compagnie sont touchés avec cas humains**

---

Bangladesh  
Cambodge  
Chine (dont Tibet)  
Egypte  
Indonésie  
Laos  
Myanmar  
Nigéria  
Pakistan  
Vietnam

---

**B Pays ou régions où des oiseaux d'élevage ou de compagnie sont touchés sans cas humains**

---

Allemagne (Saxe)  
Hong-Kong  
Inde (West Bengale et Etats du Nord-Est compris entre le Bangladesh et le Myanmar)  
Népal  
Russie (provinces comprises entre la mer Noire et la mer Caspienne : de Volgograd aux frontières du Caucase et Kraï de Primorsk à l'extrême sud est de la Russie)  
Thaïlande  
Togo

---

**C Pays ou régions où oiseaux, autres que d'élevage ou de compagnie, touchés**

---

Russie (District Fédéral de Sibérie (de l'oblast d'Omsk à l'ouest à la république de Trans-Baïkalie à l'est)  
x **Allemagne (Bavière)**

---

*Pays retirés des pays à risque depuis la dernière mise à jour*

---